

Bien préparer votre séjour au CSSS de l'Ouest-de-l'Île

Vous devez visiter l'Hôpital général du Lakeshore ? Bienvenue. Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer des services courtois et de qualité.

Ayez vos cartes en main

Lors de votre admission à l'Hôpital général du Lakeshore, vous devez avoir en votre possession votre **carte de l'hôpital** et votre **carte d'assurance maladie**. N'oubliez pas de la renouveler en communiquant avec la Régie de l'assurance maladie du Québec www.ramq.gouv.qc.ca à Montréal : 514 864-3411 ou ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 561-9749.

Si vous devez être hospitalisé et choisissez de séjourner dans une chambre privée ou semi-privée, vous devrez fournir le **nom de votre compagnie d'assurance** et le numéro de votre police pour couvrir les frais additionnels d'hospitalisation. Nous ne pouvons malheureusement pas garantir en tout temps la disponibilité de ces chambres.

Que mettre dans votre valise ?

Lors de votre séjour, apportez vos médicaments personnels dans les contenants originaux (pompes, insuline, etc.); vos étuis à lunettes et contenants pour prothèses dentaires identifiés à votre nom. N'apportez qu'un peu d'argent de poche pour le retour à la maison. Toutefois, vous devez prévoir l'achat de médicaments pour votre convalescence si le médecin vous en prescrit.

Prenez un bon départ

Vous devez quitter votre chambre avant 10 h lorsque le médecin vous accordera votre congé. Quelqu'un devra venir vous prendre avant cette heure et vous raccompagner à la maison ou dans un centre de convalescence. Assurez-vous de ne rien oublier lorsque vous faites votre valise.

Des visites appréciées

Pour nous permettre d'assurer des soins et services dans un climat de calme et de respect pour les autres patients, nous vous demandons de limiter le nombre de vos visiteurs et de vous assurer que la durée des visites soit raisonnable. Les visites sont permises tous les jours de 11 h à 20 h. À l'urgence, le patient peut être accompagné d'une personne, mais les visites ne sont pas autorisées.

Votre opinion est importante

Si vous voulez exprimer votre gratitude ou désirez faire part de votre insatisfaction en regard d'un soin ou d'un service reçu, vous pouvez vous adresser :

À la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services :
514 630-2225, poste 4950

Au Comité des usagers :
514 630-2225 poste 1453